

# La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise  
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-  
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



## Pour recentrer notre politique étrangère

La politique étrangère des autorités fédérales est marquée par la conviction que l'Union européenne est promise à devenir un Etat, et que nous en ferons partie. L'idée qu'une adhésion serait fatale à cet assemblage linguistiquement et culturellement composite qu'est la Confédération ne les effleure même pas.

Aussi acceptent-ils sans trop d'états d'âme, et comme des faits dont il faudra bien s'accommoder, le bureaucratisme envahissant de l'Union, son autoritarisme à l'égard de ses membres les plus

faibles, l'indécision de sa «politique étrangère», le libéralisme sans frontières qu'elle entend nous imposer, son incompréhension du fédéralisme et des conditions de la paix du travail, l'intransigeance bornée et moralisante de sa diplomatie... et l'impolitesse révélatrice de M. Jean-Claude Juncker à l'égard du conseiller fédéral Alain Berset.

La perspective de l'unification inéluctable modifie en profondeur notre conception générale des rapports de souveraineté. Nous ne mesurons plus la légitimité d'une entité politique à sa ré-

alité historique et institutionnelle, mais à son étendue et à sa démographie: l'Union est plus légitime que la Confédération, laquelle est plus légitime que les cantons, et ainsi de suite jusqu'à l'individu. C'est la «subsidiarité», comprise comme un système de délégation de compétences du haut vers le bas.

Nos ambassadeurs auprès de l'Union doivent négocier au nom d'un Etat fédéral convaincu qu'à terme, c'est la partie adverse qui a raison. Dans cette perspective, nos réussites diplomatiques ne sont que des coups de freins, des reports de décision, des succès sans lendemain remportés par un petit Etat borné et profiteur. Autant dire que préserver la souveraineté suisse face à l'Union, c'est retarder le saut généreux de l'adhésion!

Nous en sommes arrivés à un point où, pour beaucoup de politiciens suisses, le droit international s'impose à nous simplement en raison de son caractère international, considéré *a priori* comme une garantie de supériorité, morale plus que juridique.

A notre sentiment, l'aboutissement, avec 116'428 signatures valables, de l'initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers, initiative pour l'autodétermination» s'explique principalement par cette lente et continue érosion de notre souveraineté. Il y a trente ans, une telle initiative n'aurait jamais été lancée.

Le vote du 25 novembre est un bâton dans la fourmilière. La réaction officielle est la même qu'avec l'initiative sur l'«immigration massive». A la peur des étran-

gers, qu'on fait grief aux initiants d'exacerber, on n'oppose pas des arguments, mais des contre-peurs: accepter l'initiative, c'est s'obliger, dans l'urgence, à revoir ou à dénoncer des milliers de traités indispensables; c'est faire de la Suisse un territoire d'insécurité juridique et de mépris des droits fondamentaux; c'est faire litigieux de nos engagements internationaux; c'est apparaître aux yeux du monde entier comme un partenaire peu fiable, fragiliser notre économie, détruire des emplois. Cette campagne de poules affolées sera-t-elle plus efficace que celle du 9 février 2014?

Il ne faut pas nier que les dispositions transitoires de l'initiative poseront pour un temps quelques questions délicates aux juges, juristes et parlementaires fédéraux. Mais à qui la faute? On ne rectifie pas sans douleur une dérive politique durable. Cela dit, il ne faut pas dramatiser non plus. En page 4 de ce numéro, Félicien Monnier esquisse quelques pistes pour aborder sereinement les problèmes que pourraient rencontrer les autorités d'application.

L'essentiel est ailleurs. Dans le long terme, l'initiative recentre la politique étrangère du Conseil fédéral sur notre souveraineté, c'est-à-dire notre capacité à décider en dernier ressort ce qui est bon pour nous. L'expression et le symbole de cette capacité, c'est la primauté de la Constitution suisse sur le droit international. En ce sens, l'initiative mérite d'être soutenue.

Olivier Delacrétaz

## Conférences et visites historiques

Fin septembre dernier, plusieurs dizaines d'amateurs d'histoire vaudoise ont eu le privilège d'entendre trois conférences denses en un soir, puis de visiter deux bâtiments phares de la Cité en une matinée.

Annoncée par *La Nation* (du 17 août 2018), cette double manifestation était organisée par l'Université populaire de Lausanne, avec l'appui de la Fondation Marcel Regamey. Il vaut la peine d'y revenir après coup.

Le jeudi soir, dans la nouvelle salle du Parlement vaudois, M. Justin Favrod a mis en évidence les liens très anciens entre le lac Léman (le port de Vidy, puis celui d'Ouchy) et la colline de la Cité.

M. Claude Berguerand a ensuite évoqué le Pays de Vaud au Moyen Age, en rappelant en particulier le rôle de Pierre II de Savoie, rassembleur des terres vaudoises.

M. Olivier Meuwly a terminé ce survol historique en parlant du Canton de Vaud moderne, qui a accédé à la souveraineté en 1803, et qui a traversé ensuite deux siècles de bouleversements politiques, économiques et sociaux.

Les deux samedis matins suivants, M. Vincent Grandjean, chancelier de l'Etat de Vaud, a conduit les visites du Château cantonal et du nouveau Parlement, avec une compétence et un plaisir manifestes.

Construit au début du XV<sup>e</sup> siècle, le château Saint-Maire (en hommage à l'évêque Marius, qui déplaça sa capitale d'Avenches à Lausanne à la fin du VI<sup>e</sup> siècle) a toujours été un lieu de pouvoir: celui des évêques au Moyen Age, celui des baillifs bernois sous l'Ancien Régime, puis celui du Conseil d'Etat à l'époque moderne.

La rénovation centenaire de ces trois dernières années a consisté à réparer les façades extérieures et la toiture, mais aussi à créer deux salles polyvalentes au sous-sol: la salle des médias au sud, et celle des monnaies au nord (les archéologues y ont découvert les socles des

presses à monnaie utilisées au début du XIX<sup>e</sup> siècle).

Dans les étages intermédiaires, les visiteurs ont pu admirer les magnifiques décors peints, la salle du Conseil d'Etat, la salle de l'évêque (avec la devise d'Aymon de Montfalcon *Si qua fata sinant*, bien connue de nos lecteurs). Dans les combles, un espace boisé et vitré spectaculaire (la salle des communes) permet de contempler la charpente du XV<sup>e</sup> siècle. Signalons encore l'ascenseur, vitré lui aussi, installé à l'intérieur de l'un des murs épais de l'édifice (3 m. de large!).

La rénovation du Château cantonal est très réussie, les matériaux modernes (bois, verre et métal) cohabitent harmonieusement avec les pierres et les briques d'origine. M. Grandjean a souligné la volonté du Conseil d'Etat d'ouvrir davantage le bâtiment au public, ce qui est réjouissant.

Le siège du Parlement vaudois a connu une histoire mouvementée: après le dramatique incendie du bâtiment Perregaux en 2002, puis la saga du toit monumental en métal, remplacé par une toiture un peu plus modeste recouverte de tuiles, le chantier a abouti à l'inauguration du nouveau bâtiment en 2017. Les aspects spectaculaires ne manquent pas: entrée moderne créée à la rue Cité-Devant, escalier intérieur élancé, mise au jour d'une façade très ancienne et d'une belle peinture murale du XIV<sup>e</sup> siècle, salle des pas perdus à l'emplacement de l'ancien péristyle, et surtout la nouvelle salle du Grand Conseil, toute en bois et dotée d'une vue magnifique sur la ville, le lac et le Jura.

Un dernier mot: allez vous promener sur la place du Château: entre le siège de l'exécutif et celui du législatif, l'esplanade a été remise en valeur. Vous pourrez y admirer le fronton du bâtiment Perregaux, qui a heureusement survécu à l'incendie, sans oublier de saluer la statue du Major Davel, figure tutélaire de l'indépendance vaudoise.

Antoine Rochat

### Le texte de l'initiative pour l'autodétermination est le suivant :

«La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 5, al. 1 et 4

Alinéa 1 : Le droit est la base et la limite de l'activité de l'Etat. La Constitution fédérale est la source suprême du droit de la Confédération suisse.

Alinéa 4: La Confédération et les cantons respectent le droit international. La Constitution fédérale est placée au-dessus du droit international et prime sur celui-ci, sous réserve des règles impératives du droit international.

Art. 56a Obligations de droit international

Alinéa 1: 1 La Confédération et les cantons ne contractent aucune obligation de droit international qui soit en conflit avec la Constitution fédérale.

Alinéa 2; En cas de conflit d'obligations, ils veillent à ce que les obligations de droit international soient adaptées aux dispositions constitu-

tionnelles, au besoin en dénonçant les traités internationaux concernés.

Alinéa 3: Les règles impératives du droit international sont réservées.

Art. 190 Droit applicable

Le Tribunal fédéral et les autres autorités sont tenus d'appliquer les lois fédérales et les traités internationaux dont l'arrêté d'approbation a été sujet ou soumis au référendum.

Art. 197, ch. 12

12. Disposition transitoire ad art. 5, al. 1 et 4 (*Principes de l'activité de l'Etat régi par le droit*), art. 56a (*Obligations de droit international*) et art. 190 (*Droit applicable*)

A compter de leur acceptation par le peuple et les cantons, les art. 5, al. 1 et 4, 56a et 190 s'appliquent à toutes les dispositions actuelles et futures de la Constitution fédérale et à toutes les obligations de droit international actuelles et futures de la Confédération et des cantons.»

## Julia fait le ménage

Julia de Funès, petite fille de Louis, est philosophe. Après *Socrate au pays des process* en 2017, elle vient de publier avec Nicolas Bouzou, directeur d'un cabinet de conseils, *la Comédie (in)humaine* (éd. De l'Observatoire).

«Manager» et «ménage» ont la même étymologie. Julia de Funès et son compère «font le ménage» dans les méthodes de direction. Les deux auteurs affirment: *Nous sommes libéraux et nous aimons la libre entreprise*. Leur projet consistant à remettre les idées managériales à l'endroit et un peu de bon sens dans le monde parfois délirant du coaching emporte souvent l'adhésion du lecteur dès que celui-ci a digéré le français des premières pages du livre: *générer, flexibilité, impacter, faire sens, process, burn-out, bore-out* et les hyperboles inutiles: *l'entreprise, principal agent du progrès des démocraties libérales... le leader doit porter un projet de transformation du monde... chef d'entreprise, l'un des métiers les plus durs au monde...*

Au bout du compte le lecteur se dit que de Funès et Bouzou figurent un nouveau type de réactionnaires opposés à l'égalitarisme et à l'indifférenciation, capables de rédiger de belles pages sur la confiance, l'autorité et le travail bien fait.

L'idée principale des auteurs est de s'opposer à l'idéologie du bonheur obligatoire censée contrebalancer dans l'entreprise les effets néfastes des contrôles incessants et des réunions interminables, pour revenir à un style de commandement accordant plus d'autonomie.

Il est connu qu'un certain nombre de cadres et d'employés souffrent d'épuise-

ment, de dépression ou d'ennui au travail. Ces maux touchent le plus souvent de grandes entreprises internationales, mais aussi des services publics comme la poste, l'hôpital ou l'école. De Funès et Bouzou ne croient pas qu'il faille incriminer des causes trop générales comme la mondialisation, la concurrence ou le capitalisme. Les raisons du mal résident dans des erreurs de commandement. Les managers disposent de beaucoup de pouvoir, notamment de contrôle, mais manquent de charisme. Ils préfèrent la gestion à l'exercice de l'autorité.

L'entreprise est une organisation verticale produisant des biens ou des services utiles aux clients. Son chef explique son projet aux subordonnés, leur distribue des missions et leur laisse toute l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de celles-ci.

Dans les entreprises qui ne tournent pas rond, le projet d'entreprise est flou. Les managers, qui n'ont que les mots *innovation et créativité* à la bouche, ont peur. Les motifs d'innover sont souvent attristants: *on n'a pas le choix, on doit survivre*. Quand on leur suggère de faire preuve d'autorité, c'est-à-dire de mettre en valeur leurs collaborateurs, de les *augmenter* (mais au sens étymologique du mot *autorité*...) afin de faire surgir en eux des compétences utiles à l'entreprise, ils se récrient et évitent les mesures innovantes dont ils se font habituellement les hérauts: *Le changement ne sera pas compris, la presse nous tombera dessus, cela pourrait effrayer les salariés, il faut en parler à nos actionnaires...*

Les managers insuffisants se méfient de leurs employés. Ils les soumettent à des contrôles incessants, à

une bureaucratie compliquée, les enfermant dans des *process*, c'est-à-dire des séries contrôlées d'opérations aux étapes obligatoires, dont on ne peut s'écarter. Les employés sont transformés en robots *bas de gamme*, alors qu'ils ne disposent pas des qualités robotiques comme la régularité et l'absence de fatigue, et que la direction ignore leurs compétences proprement humaines. Pourtant elle assure vouloir *mettre l'humain au centre*. Les chefs confondent la prudence et les précautions agaçantes. L'obsession des *process* et du contrôle tient à la volonté qu'ont certains cadres de se couvrir en cas de dysfonctionnement. Elle conduit à révéler la *transparence* et les *open spaces*. Les employés sont équipés de badges électroniques qui permettent leur traçabilité intégrale. Ils sont interchangeable et ne valent pas plus que des machines. On parle trop de *fonctions* dans l'entreprise, pas assez de *métiers*. L'égalitarisme fait des ravages. Les patrons démagogues (*il n'y pas de chef ici*) se mettent au niveau des employés, chacun peut dire son mot dans des *brainstormings* et des *tours de table*, mais ces mots n'ont pas d'importance.

Il n'est pas étonnant dans ce contexte que certains employés soient atteints de troubles psychosomatiques. Le problème est que les remèdes prescrits aggravent parfois le mal. Des coachs envahissent l'entreprise. Ils prétendent enseigner l'autorité. Or les styles de commandement sont variés et n'obéissent en tout cas pas aux injonctions paradoxales du style: *Vous serez un bon chef si vous faites exactement ce que moi, le coach, je vous dis de faire!* Les auteurs

énumèrent les expériences de coaching ratées – c'est le côté comique du livre: les mesures infantilissantes prises par les *chief happiness officers*, persuadés que les employés heureux seront plus productifs; la *gamification* qui consiste à créer un environnement ludique pour extraire les employés de leurs soucis; la volonté d'absorber la vie privée du collaborateur qu'on materne en lui offrant fitness, garderie, diététiciens, salles de sieste...

Or, malgré le saut à l'élastique, les raids en quad ou la simulation de prise d'otage, les cas d'épuisement professionnel ne diminuent pas.

Le bonheur en entreprise n'est pas la condition, mais la conséquence du travail bien fait. Les bons managers font le pari de la confiance. C'est elle qui façonne l'esprit d'équipe (et non le *team building*), qui engendre la fidélité et la loyauté des subordonnés. La confiance n'est pas toujours payée de retour. Les paresseux et fâcheux existent. Il faut avoir le courage de se séparer d'eux.

La confiance et l'autonomie sont favorisées par des mesures préalables, entre autres: encourager le télétravail partiel, supprimer les chartes éthiques d'entreprise, les pointeuses et les tours de table, diminuer de 50% le nombre des réunions, évacuer les présentations *Powerpoint*, éviter les silos d'informations, c'est-à-dire les groupes dans l'entreprise qui ne communiquent pas du tout ou pas efficacement avec les autres, parler aux gens directement et ne pas les ensevelir sous les courriels, apprendre aux employés à écrire correctement et... à bannir le français.

Jacques Perrin

## De Gaulle à Baden-Baden

Notre an de grâce 2018 est riche de commémorations. Il y a celle de l'armistice de la Première guerre mondiale, qui fit taire les armes mais resta grosse de rancoeurs revanchardes. Le centenaire de la grève générale provoquée par le Comité d'Olten est un triste anniversaire, dont certains syndicats tentent de réchauffer le souvenir prétendument exemplaire, mais dont M. Christophe Reymond a clairement montré dans *24 heures* qu'il s'agissait de jours noirs dont la répétition ne pourrait que nuire gravement à tout le pays (pourquoi les grévistes du bâtiment qui ont bloqué le pont du Mont-Blanc à mi-octobre ne sont-ils pas poursuivis?). Et puis... mai 68, dont le jubilé nous vaut quelques pauvres célébrations de l'irresponsabilité libertaire (moins qu'on aurait pu craindre, les héros sont-ils fatigués?), et aussi quelques études historiques non dénuées d'intérêt.

Parmi celles-ci, on peut citer la publication, en deuxième édition, de l'ouvrage d'Henri-Christian Giraud, *L'accord secret de Baden-Baden – Comment de Gaulle et les Soviétiques ont mis fin à mai 1968*<sup>1</sup>. Ce livre donne la clé d'une énigme qui a longtemps intrigué les personnes intéressées à la politique et à l'histoire récente: qu'est-ce que de Gaulle a été faire à Baden-Baden le 29 mai 1968? On sait qu'il a rencontré le général Massu, commandant en chef des forces françaises en Allemagne; mais pourquoi? L'explication la plus répandue était que, sentant son pou-

voir vaciller, le président de la République a été s'assurer de la fidélité des forces d'occupation, pour le cas où elles devraient intervenir en France même pour juguler une éventuelle révolution.

Giraud donne une autre explication, en s'appuyant notamment – mais indirectement – sur un écrit de Massu et sur les *Mémoires* de Willy Brandt, alors chancelier de l'Allemagne fédérale. De Gaulle allait chercher à Baden-Baden l'assurance que le Kremlin de Brejnev ne le lâchait pas et rappellerait à l'ordre les communistes hexagonaux, depuis peu tentés par la révolution.

Il convient de rappeler que le Parti communiste français (PCF) et sa filiale syndicale la Confédération générale du travail (CGT), au début des troubles, n'étaient nullement du côté des étudiants protestataires et autres agitateurs tenant les rues de Paris. *L'Humanité* du 3 mai condamnait leur démarche – et notamment leur leader Cohn-Bendit – et le parti de Georges Marchais n'a pas modifié sa ligne durant quelques semaines; car ces anarchistes incontrôlables ne lui disaient rien qui vaille et il ne fallait pas se laisser déborder par la gauche. Mais le climat pré-révolutionnaire se renforçait; de Gaulle et son gouvernement peinaient à trouver la riposte; le discours tenu par le président le 24 mai fut un flop (de Gaulle fut le premier à le reconnaître le jour même) et les communistes commencèrent à se demander si le Grand Soir n'était pas

arrivé; ils manifestèrent donc contre le pouvoir le 28 mai, ce qui inquiéta fort le Général.

Par émissaires interposés, il fit donc discrètement demander au Kremlin de remettre à l'ordre le PCF et la CGT. La réponse n'allait évidemment pas venir par le canal officiel. Mais on constate que le chef des forces soviétiques en Allemagne, le maréchal Kochevoï, par le plus grand des hasards sans doute, vint justement rendre visite à son homologue Massu, à Baden-Baden, dans ce moment crucial, l'assurant au fil de la discussion du soutien de Brejnev à de Gaulle. Il fallait que le président de la République l'entendît lui-même à la meilleure source, pour que nul autre ne sache que c'est Moscou qui le remettait en selle. Et en effet, rassuré sur le retour des communistes français à leur position originelle (car les ordres du Kremlin eurent un effet immédiat), il put tenir le 30 mai le grand discours, ferme et mobilisateur, annonçant la dissolution de l'Assemblée nationale et de nouvelles élections, qui furent un triomphe pour lui; et ses partisans exprimèrent aussitôt leur soutien enthousiaste dans une manifestation géante dans la capitale. L'ordre était rétabli.

Giraud montre à quelles ruses de Gaulle ne craignait pas de recourir. Le 29 mai au matin, il montre un grand fatigue à Pompidou, annule le conseil des ministres et annonce qu'il va se reposer à Collombey-les-deux-Eglises.

Mais l'hélicoptère qui l'emporte avec Yvonne, aussitôt envolé, disparaît et n'arrivera que le soir à Collombey. Durant quelques heures, on ne sait pas où il est. Envers Massu lui-même, de Gaulle feint l'accablement et envisage son retrait, puisqu'il semble avoir perdu tout soutien – cela pour mieux tirer les vers du nez de son interlocuteur qui tente de le rassurer en citant notamment l'appui... du Kremlin mentionné par Kochevoï, alors qu'il ignorait la démarche initiée la veille par le président; celui-ci a donc obtenu l'information souhaitée sans se découvrir vraiment.

Pourquoi Moscou soutint-elle de Gaulle? Les Soviétiques, qui le connaissaient bien depuis 1944, où il avait noué des relations positives avec l'URSS et invité les communistes à son gouvernement de la Libération, appréciaient son anti-américanisme et son hostilité envers l'OTAN, dont la France s'était retirée. Mieux valait cet allié objectif que la montée en puissance, à Paris, de forces révolutionnaires non communistes, que le PCF ne parviendrait pas à maîtriser et dont les intentions en politique étrangère étaient inconnues.

De Gaulle à Baden-Baden, c'est une page étonnante de la diplomatie secrète menée personnellement par le chef de l'Etat, et une illustration de la *Realpolitik* que le Général pratiquait.

Jean-François Cavin

<sup>1</sup> Première édition en 2008, deuxième édition aux Editions du Rocher en 2018.

# Contribuables vaudois, l'Etat vous vole !

La chute des premières feuilles correspond traditionnellement à la présentation du budget de l'Etat de Vaud pour l'année à venir. Mais que dire cette année du budget 2019 que nous n'ayons déjà dit l'année dernière<sup>1</sup> ?

Le Département des finances prévoit 9,77 milliards de charges brutes, en hausse de 2,55% par rapport au budget 2018. L'Etat n'ayant historiquement jamais réduit ses dépenses, on s'interroge sur la pertinence de ce chiffre en regard des 10 milliards dépensés en 2017. Il faut cependant déduire de cette somme 620 millions de réserves, amortissements exceptionnels et autres écritures de bouclage pour obtenir des chiffres comparables: le budget 2019 affiche ainsi des dépenses de 4,1% supérieures aux charges brutes réelles de 2017. L'évolution est explicable à défaut d'être forcément acceptable.

C'est à nouveau la prévoyance sociale qui se taille la part du lion, avec 179 millions de hausse (+7,4% faisant suite aux +5,9% prévus pour 2018). Pour la première fois, ce secteur sera plus glouton que l'enseignement et la formation. Les dépenses sociales continuent donc d'échapper à tout contrôle malgré la « conjoncture favorable » citée en commentaire des prévisions de l'impôt sur le bénéficiaire et le capital. Les autres secteurs, notamment la santé, l'enseignement et la sécurité publique,

devraient subir un renchérissement légèrement inférieur à la moyenne générale. Ce sont l'économie (-16 millions) et les finances (-56 millions de réduction de la charge financière) qui compensent la majeure partie de l'inflation sociale.

471 millions sont prévus pour les investissements bruts. A nouveau, l'Etat a les yeux plus gros que le ventre. Pour 2018, les dernières estimations sont de 385 millions – record des dix dernières années –, en-deçà du budget de 429 millions. Cette difficulté à investir est regrettable dans une période où le Canton a toute capacité d'autofinancement.

Les 9,77 milliards de recettes prévues en 2019 compensent exactement les charges. C'est inférieur aux rentrées effectives de 2016 (9,83 milliards) et 2017 (10,15 milliards). Nous émettons donc de gros doutes sur la crédibilité de cette valeur, que les services de M. Broulis persistent à sous-évaluer d'année en année. Même en tenant compte des 240 millions de perte d'impôts pour les personnes morales liées à la RIE III, nous estimons des rentrées de 10,4 milliards, ce qui laissera à nouveau près de 600 millions à consacrer à des écritures de bouclage qui deviennent de plus en plus discutables au fil des ans<sup>2</sup>.

« Un budget à l'équilibre, avec plein effet de la RIE III vaudoise »: c'était le titre rassurant affiché lors de la pré-

sentation officielle du 20 septembre dernier. Nous trouvons ce budget tout à fait déséquilibré, avec des recettes prévisibles dépassant largement les dépenses. Lors de l'examen du budget, le Grand Conseil devra sérieusement envisager de limiter l'augmentation de l'imposition des personnes physiques (105 millions ou + 3%) par une réduction du taux ou par un allègement (+42 millions au budget) de la facture sociale pour les communes.

\* \* \*

Pascal Broulis a rejoint le Gouvernement en 2002. Tentons ici un petit historique de l'apport de celui qui est considéré par beaucoup comme le sauveur des finances vaudoises. De 2003 (on ne peut le tenir pour responsable des comptes 2002) à 2017, les déficits se sont mués en excédents et les neuf dixièmes de la dette de 8,3 milliards ont été remboursés. Faute d'un programme d'investissement suffisant, l'Etat ne profite cependant pas des taux négatifs pratiqués actuellement en Suisse. Durant la même période, les charges du Canton ont progressé de 65%, hausse sans comparaison avec l'accroissement de 25% de la population. Et cette progression est due pour moitié aux dépenses sociales (+128%), poste en voie de devenir le plus important, avec près d'un tiers des dépenses de l'Etat.

D'où viennent les recettes qui ont permis de financer ces hausses? De l'imposition directe des personnes physiques d'abord, gratifiée de 107% d'augmentation en quatorze ans. De la contribution des communes ensuite, avec en première ligne une participation à la facture sociale qui a plus que

doublé (elle atteindra 818 millions en 2019). Non content de puiser davantage directement dans la poche gauche du contribuable, l'Etat puise dans la poche droite par communes interposées, alors forcées d'augmenter leur taux d'imposition<sup>3</sup>. La docilité et la résilience des contribuables ne s'expliquent que par l'insolente santé de l'économie, s'illustrant par un PIB en augmentation de 42% durant les quinze dernières années.

L'assainissement des finances vaudoises fut donc une opportunité conjoncturelle exploitée par le Département des finances. Radical-libéral, M. Broulis a laissé toute liberté à la gauche de développer une politique sociale généreuse, se contentant de la financer par l'augmentation de la charge fiscale de la classe moyenne. Ceci n'en fait pas un sauveur éclairé des finances vaudoises: l'inflation sociale mise en place en période de bonne conjoncture est une bombe à retardement qui n'attend que d'éclater aux premiers frimas économiques.

Cédric Cossy

<sup>1</sup> Voir *La Nation* 2084 du 24.11.2017.

<sup>2</sup> Après la recapitalisation de la Caisse de pension et des amortissements extraordinaires, la provision de 256 millions passée sur les comptes 2016 pour anticiper les effets de la RIE III en 2018 et 2019 est un cas d'école.

<sup>3</sup> A l'exemple de Paudex, qui a besoin de 16 points d'impôt supplémentaires pour compenser la hausse de sa contribution cantonale en 2019. Le Conseil communal n'ayant approuvé que 6,5%, la commune doit s'endetter pour financer le Canton (24 heures du 19 octobre 2018).

## Les éoliennes ne tournent pas rond

Chasseron – Creux-du-Van: succès de la pétition

La pétition visant à préserver le site unique allant du Chasseron au Creux-du-Van en renonçant à l'implantation de dizaines d'éoliennes industrielles a rencontré un grand succès. Ce ne sont pas moins de 13'619 signatures qui ont été déposées en septembre en mains du président du Grand Conseil vaudois, avec courrier analogue aux communes intéressées.

Le résultat est d'autant plus remarquable que la récolte de signatures a été faite sur une base entièrement bénévole, sans qu'aucun chasseur de paraphe ne soit stipendié. Une part importante des signatures a été recueillie sur les lieux mêmes qu'il s'agit de protéger, notamment au sommet du Chasseron: la vue extraordinaire dont on jouit depuis là-haut, sur une vingtaine de kilomètres de nature encore vierge, est le plus bel argument qu'on puisse faire valoir!

Le secrétariat du comité de pétition nous a fait savoir que l'encartage dans *La Nation* était l'opération de ce genre qui a connu le meilleur succès. Nous remercions nos lecteurs d'avoir fortement contribué à la réussite de l'opération.

L'OMS à la rescousse

Les voisins des grandes machines se plaignent souvent de leur bruit. Les promoteurs nient ou minimisent cela. On pourrait en déduire qu'ils se gardent d'habiter à côté des hélices

maousses qu'ils construisent – ou que la question reste ouverte. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) vient de publier une mise en garde contre les effets de l'éolien sur la santé de la population proche des lieux de production. Elle confirme la nocivité possible de ces engins et recommande une limite de bruit (45 décibels) nettement inférieure à celle que les autorités suisses appliquent actuellement (55 décibels, soit deux fois plus de bruit, l'échelle des décibels étant logarithmique). Sujet de réflexion pour les autorités! Et fait nouveau pour les tribunaux qui examinent les recours des habitants.

Le « sérieux » de certains promoteurs

La Ville de Lausanne a prévu de dresser des éoliennes au sud du Jorat, notamment dans la plaine de Mauvernay et à Sainte-Catherine. Y a-t-il assez de vent pour rentabiliser l'investissement, même avec les subventions fédérales? Au début de la procédure, les prévisions officielles, qui ont servi de base au plan partiel d'affectation, escomptaient une production de 80 Gwh par an. Les mesures ont été contestées, un nouveau mât installé... et les prévisions ont chuté à 49 Gwh/an. Des nouvelles machines pourraient faire davantage, mais elles n'entrent pas dans le gabarit du PPA. A cela s'ajoute (si l'on peut dire, car c'est plutôt de la soustraction) que les prescriptions sur le bruit obligent à brider les hélices; la production fond alors à 26 Gwh/an. Le tiers des estimations initiales!

J.-F. Cavin

## Occident express 16

Un couple vivant à Lausanne s'est récemment vu refuser la naturalisation suisse. Invoquant des raisons religieuses, aucun des deux n'avait accepté de répondre et de serrer la main aux membres de la commission communale du sexe opposé. Si j'avais eu l'occasion de leur parler, je leur aurais raconté l'histoire de Hans. Hans est un Suisse de Saint-Gall qui depuis bientôt dix ans vit à Belgrade. Il a d'abord monté son entreprise, puis il a acheté un appartement. Lorsqu'on lui demande où aller dîner, Hans connaît les meilleurs restaurants. Il donne l'impression de s'être intégré avec succès dans son pays d'accueil. Et pourtant Hans ne parle pas un mot de serbe. Il ne s'adresse à tout le monde que dans un anglais approximatif. Et toute la journée Hans se lamente de la bêtise des Serbes, de leur paresse, de leur malhonnêteté, de leur impossibilité à être à l'heure. Il répète dès qu'il le peut à quel point on travaille mieux en Suisse, et combien les gens d'ici profiteraient, si au moins ils suivaient ses conseils. Ainsi Hans ignore à peu près tout de la culture et de la société du pays dans lequel il vit depuis des années. Les références cinématographiques, les jurons, les jeux de mots, les blagues politiques, tout cela passe sur Hans comme l'eau sur les plumes d'un canard. En conséquence, ou en est-ce la cause, Hans est un homme amer, toujours en colère, fébrile et impatient. Il refuse obstinément

de considérer que, peut-être, il pourrait apprendre quelque chose des gens d'ici. Que même si les gens d'ici font les choses différemment, ils le font à leur manière, parfois mieux et parfois moins bien que lui, et ils ne changeront pas pour lui faire plaisir. Il ne fait aucun doute que Hans ne sera jamais heureux à Belgrade. Un jour, je le lui souhaite, il le comprendra et retournera d'où il est venu. J'aurais pu raconter cette histoire à ce couple de Lausannois qui, comme lui, se montrent réfractaires aux coutumes locales. Ils ont été sanctionnés par le rejet de leur demande de naturalisation. Mais comme Hans, ils se sont eux-mêmes sanctionnés bien plus sévèrement en faisant le choix du rejet, de l'isolement et de l'amertume.

David Laufer

## La Nation

Rédaction  
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier  
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)  
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

# Autodétermination: ne paniquons pas !

Le mouvement d'opposition «Non à l'initiative anti-droits humains» concentre son argumentation sur les dangers que l'initiative pour l'autodétermination ferait courir à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Les partis bourgeois attaquent le risque d'instabilité juridique et de non fiabilité diplomatique que l'initiative ferait courir à la Suisse, en raison des nombreux traités déjà conclus.

Il convient de reprendre ces deux perspectives et de les relativiser. Le texte de l'initiative, reproduit dans ce numéro, permettra à chacun de se faire une idée sur pièce.

## La CEDH en danger ?

Actuellement, le principal outil de réception de la CEDH en droit suisse est la révision des arrêts du Tribunal fédéral. Ce moyen est institutionnalisé par l'art. 122 de la loi sur le Tribunal fédéral. Etrangement, il n'a pour le moment peu ou prou été question de cette règle dans la campagne. Elle permet aux intéressés, à des conditions plutôt strictes<sup>1</sup>, d'obtenir la révision d'un arrêt du Tribunal fédéral désavoué par Strasbourg.

Le juge n'est pas le législateur. Le premier tranche un litige, au demeurant unique. Il articule entre elles différentes dispositions légales, parfois de rang différent. Il rend une décision individuelle ne concernant que le rapport juridique en cause. Le second édicte des normes valant généralement pour tous les cas pouvant se présenter à l'avenir. Le raisonnement juridique n'est pas le raisonnement politique.

La CEDH porte en elle-même les germes de la contestation politique de sa légitimité. Son colossal corpus de jurisprudence est constitué de litiges mettant le justiciable aux prises avec des pays aussi divers que la France ou la Turquie. La Cour a bâti, à partir d'une liste de seulement dix-sept articles (plus les protocoles additionnels), un univers juridique complet; l'analogie suivant l'analogie, un précédent emporte un autre précédent. Cette manière de faire, mâtinée de tradition casuistique anglo-saxonne, n'est pas celle de notre Tribunal fédéral.

La tendance des juristes continentaux au systématisme donne à la CEDH la dimension d'un concurrent politique du Parlement, ce qu'elle est en partie devenue de fait. Dans la nécessité ou non de cette mise à l'écart du politique réside le vrai enjeu de l'initiative: où la limite entre Etat de droit et Etat souverain se situe-t-elle? La question est en partie liée à la nature de la CEDH et des moyens qu'elle offre.

## Un marche-pied pour la politisation

Par l'insertion dans la Constitution fédérale d'un nouvel article 56a, l'initiative exige de la Confédération et des Cantons qu'ils renégocient, voire résilient, un accord contraire à la Constitution. Cela se passera-t-il avec la CEDH? Sans aucun doute pas pour le moment. En elle-même, l'initiative ne s'attaque pas au mécanisme de révision des arrêts (art. 122 LTF). Pas plus qu'elle n'exige que la Suisse sorte de la CEDH. L'interdiction des minarets n'a semble-t-il pas posé de problème de compatibilité concrète avec la convention – la Cour s'étant déclarée incompétente. Le Parlement aura en outre sans doute raison de déduire du refus populaire de l'initiative «de mise en œuvre» de l'expulsion automatique des délinquants étrangers que la situation actuelle est désormais compatible. Et comme le prévoit l'initiative: pas d'incompatibilité, pas de résiliation.

Rien n'exclut cependant qu'à l'avenir, le peuple et les Cantons votent une initiative contraire à la CEDH ou à sa jurisprudence. Il faudra cependant attendre des cas concrets pour confirmer la réalité de la violation. Les autorités judiciaires auront préalablement tenté de ménager les deux textes, par le biais de «l'interprétation conforme». Et y seront parfois parvenues. Si cela est impossible, alors un député devra encore monter à la tribune, ou le Conseil fédéral être pro-actif, pour demander que des négociations soient réouvertes. Et seulement si des réserves ne peuvent être émises, alors le texte devra être résilié.

Durant des campagnes futures, cette épée de Damoclès aura pour effet de concentrer le débat sur les conséquences de l'acceptation d'une initiative potentiellement contraire à la CEDH. Les choses auront au moins le mérite d'être claires. En contrepartie, cela brouillera la question exactement soumise au peuple. La sortie possible de la CEDH donnera aux deux camps un argument supplémentaire, quel que soit le sujet. *La Nation* avait relevé le flou régnant autour du statut de la CEDH au regard du projet d'article 190 de la Constitution. Faut-il la considérer comme ayant été soumise au peuple ou non? Faire voter sur son principe permettrait de régler définitivement la question. Cela offrirait au peuple et aux Cantons un débat de fond sur les droits de l'homme et leur internationalisation, que les opposants à l'initiative cherchent déjà à mener.

## Réactualiser Schubert

Dénoncer une convention seulement après avoir tenté l'interprétation conforme à la nouvelle loi, ou la renégociation: voilà ce que les facultés de droit enseignaient encore il y a à peine dix ans. Les dispositions transitoires de l'initiative pourraient bien réactualiser cette pratique – la fameuse jurisprudence Schubert<sup>2</sup> – au bénéfice des traités internationaux déjà en vigueur.

Par un nouvel article 190, l'initiative distingue selon que les traités ont été soumis au référendum ou non. Les premiers concourent à égalité avec les lois fédérales, les seconds leur sont subordonnés. Jusqu'à aujourd'hui, tous les traités concourent à égalité. Au cas par cas pourra apparaître un conflit. Il est possible qu'un traité ait longtemps servi de norme spéciale à une loi fédérale. Un excellent exemple réside dans la convention entre la Suisse et la France du 16 novembre 1995 relative au service militaire des double-nationaux. Si le code pénal militaire, loi fédérale, finit par primer ce texte, tous les double-nationaux franco-suisse effectuant du service militaire en France, bien que résidant en Suisse, devront être condamnés. Ils ne l'étaient pas grâce à cette convention, pourtant jamais soumise au référendum.

Que les choses soient toutefois claires. L'art. 190 est une règle de conflit entre normes en vigueur. Il ne constitue pas un mandat d'abrogation des traités antérieurs.

Précisément, le problème réside dans le fait que l'initiative ne tient pas compte de l'écoulement du temps. Elle omet le principe de la non-rétroactivité des lois. Certaines obligations «actuelles», telles que la convention précitée, risquent de devenir inefficaces (pas résiliées, soyons précis). Les milieux économiques paniquent. Il existerait toutefois deux solutions: une judiciaire, ou interprétative, et une politique.

La pratique Schubert exigeait de démontrer que le souverain avait voulu ex-

pressément déroger à la norme internationale en question. Il sera, le soir du vote, impossible de prouver que le peuple et les Cantons ont voulu rendre inefficace la Convention relative au service militaire des franco-suisse. A part *La Nation*, personne n'en aura parlé durant la campagne. Dans chaque cas concret, il sera aisé aux tribunaux de sauver le traité. Cela ne serait pas incohérent. Les traités non-soumis au référendum apparaissent en réalité, pour être schématique, très souvent comme des normes d'application du droit interne de l'époque. Ils ont été voulus par le législateur et sont cohérents avec l'ensemble de l'ordre juridique. Ils n'auront d'ailleurs pas manqué d'également influencer. Il serait, de ce point de vue, défendable de continuer à les appliquer; en tout cas jusqu'à ce qu'une norme constitutionnelle y déroge, ou que la loi change.

Cela reviendrait, en Suisse, à basculer d'une perspective moniste à une perspective dualiste. La première considère que droit national et droit international forment un bloc uniforme, arbitré par des règles de conflit. La seconde exige du législateur un acte d'incorporation, dans son droit national, des dispositions internationales.

Plus généralement, la nouvelle distinction entre traités soumis au référendum et traités non soumis sanctionnerait une conception mixte – à l'américaine – dans laquelle certains traités sont d'application directe, et les autres doivent être incorporés.

## Ratifier par référendum

Les autorités fédérales pourraient peut-être résoudre le problème de cette incertitude. Il suffirait en réalité de soumettre



## De quelques initiatives vachement utiles

Le 25 novembre prochain, les Suisses prendront position sur plusieurs sujets, dont un en particulier est de toute première importance pour leur avenir, pour la préservation de leurs valeurs ancestrales et pour le maintien de tout ce qui a fait la grandeur et la fierté des Confédérés au cours des siècles. Nous voulons parler, bien entendu, de l'initiative «pour la dignité des animaux de rente agricoles», en abrégé «initiative pour les vaches à cornes».

## LE COIN DU RONCHON

Nous entendons déjà certains de nos proches qui hésitent. *C'est vrai que les vaches sont plus belles avec leurs cornes, on ne devrait pas les couper...* Que les amoureux de la suissitude animale se rassurent: cette initiative n'a guère de rapport avec la condition bovine, ni avec la longueur des cornes. Il s'agit uniquement d'une affaire de pognon et de nouvelles compétences fédérales.

Le texte demande en effet que la Confédération accorde des aides financières aux «détenteurs de vaches, de taureaux reproducteurs, de chèvres et de boucs reproducteurs [...] tant que les animaux adultes portent leurs cornes». Et pourquoi seulement des cornes? Et pourquoi seulement les vaches et les chèvres?

On pourrait en effet tout aussi bien exiger des subventions pour les chevaux

l'ensemble des traités «actuels» au référendum facultatif pour que la question de leur nouveau statut ne se pose plus. Gageons que sur les milliers de traités mineurs concernés, peu, voire aucun, seront l'objet d'une récolte de signatures, et encore moins, sinon aucun, seront refusés. Cela aurait l'avantage de limiter à l'avenir seul l'enjeu de la distinction proposée par l'initiative. De telles ratifications de masse se sont déjà vues dans l'histoire. Il suffit de penser à ce qu'a dû représenter, après la Seconde guerre mondiale, la suppression ou l'incorporation des innombrables normes adoptées en application des pleins pouvoirs. La Ligue vaudoise se souvient des négociations serrées menées avec le Conseil fédéral. Les dispositions étaient examinées l'une après l'autre. Nous avons, non sans peine, obtenu le retour à la démocratie directe.

Dans tous les cas, la nouvelle distinction colorerait différemment le débat sur la politique étrangère. Les traités soumis au référendum seraient directement contrôlés par le souverain. Ceux qui ne le sont pas devraient s'inscrire dans la cohérence préexistante de l'ordre juridique. Si nécessaire, une loi soumise au référendum facultatif devra les valider. Il n'y a ici rien de révolutionnaire. Le 25 novembre au soir, la Confédération suisse ne se retrouvera pas au ban des nations.

Félicien Monnier

<sup>1</sup> La révision sera admise si (a) l'arrêt européen est définitif, (b) une indemnité ne suffit pas à remédier à la violation des droits fondamentaux du justiciable et (c) la révision est nécessaire pour remédier aux effets de la violation.

<sup>2</sup> Selon cet arrêt du Tribunal fédéral du 2 mars 1973 (ATF 99 Ib 39), une exception à la prééminence du droit international doit être admise lorsque le législateur, en toute connaissance de cause, a voulu s'écarter de la norme internationale antérieure en édicte une norme postérieure qui la viole.

à sabots («Initiative pour le sabotage de la mobilité équestre»), pour les ânes à oreilles courtes («Initiative contre les écoutes illégales»), pour les lapins-nains («Initiative pour la nano-écologie»), pour les hamsters qui produisent de l'électricité sur une dynamo («Initiative pour une énergie circulaire»), pour les chats qui ne chassent pas les souris («Initiative contre les stéréotypes dans les dessins animés») ou pour les chiens qui s'abstiennent de mordre les facteurs («Initiative pour une distribution postale respectueuse des textiles»). De même, la Confédération pourrait verser des aides financières aux individus qui portent des chapeaux («Initiative pour une meilleure couverture sociale»), aux enfants qui rangent leur chambre («Initiative pour la dignité des jouets») ou aux abonnés de *La Nation* («Initiative pour des idées saines et produites dans des conditions non idéologiques»).

A force de subventionner tous les êtres qui méritent de l'être – et nous n'avons pas abordé ici le règne végétal, les roses sans épines, les champignons non toxiques, les bananes équitables... – il est à craindre que toutes les recettes de l'impôt fédéral direct finissent par y passer. Alors pourquoi ne pas lancer une seule et unique initiative «Contre les vaches à traire – Pour la suppression de l'IFD»?